

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 15 février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

9 février 2024

Étaient présents :

M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Paul GONCALVES, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la
ville,

20 février 2024

Procurations :

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 16

Votants 23

Mme Mireille BAUDRY à M. Christian CAPRON, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Sylvain HEMARD à M. Thierry DUPRAY, Mme Dominique LEPEME à M. Lionel DURAME, M. André RIC à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à M. Dominique GALLIER, M. Alexandre VOIMENT à Mme Céline CIVES.

Excusés :

Mme Hélène AUBRY, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Christophe GIRARD, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-002	Achat de terrain Rue Saint Jacques
------------	---------------------------------------

Depuis de nombreuses années, avant même la création de la commune nouvelle, la maire de Saint Wandrille-Rançon souhaitait voir déplacer les armoires électriques situées rue Saint Jacques : d'une part, celles-ci obstruaient le passage piétonnier et, d'autre part, elles diminuaient fortement la qualité du patrimoine architectural et paysager de cette rue très fréquentée par les touristes du fait de sa proximité de la boutique de l'abbaye. Ces armoires ont pour utilité la desserte en électricité d'un poste de refoulement appartenant à la communauté d'agglomération « Caux Seine Agglo »

Après échanges avec les services de l'agglomération sur la faisabilité du projet, et avoir sollicité l'avis du Service Départemental d'Architecture et obtenu l'accord du propriétaire de la parcelle cadastrée, les coffrets électriques du poste de relevage ont été déplacés contre le mur de la propriété située au 15 rue Saint Jacques. Une convention de servitude pour branchement a été passée entre le propriétaire et ENEDIS. Le coût du déplacement de ces armoires s'élève à 8 629,53 euros HT hors intervention d'ENEDIS pris en charge par Caux Seine Agglo.

La libération de l'espace avec déplacement des coffrets pourrait permettre à la commune de d'assurer une continuité piétonne et de pouvoir aménager par la suite un cheminement adapté notamment aux personnes à mobilité réduite qui doivent aujourd'hui passer sur la route.

Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir une partie des parcelles AB305 et AB354 pour environ 18,50 m². Ces espaces, avant les escaliers et entre le bas des escaliers enjambant la rivière et le trottoir, sont d'une part, goudronnée et d'autre part engazonné et séparé de la chaussée par un muret qui le longe. Le propriétaire de la parcelle consent à céder à la commune ces parties de parcelles parcelle à titre gracieux, tous les frais étant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition à titre gracieux d'une partie de la parcelle cadastrée AB 305 et AB354, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la commune.
- De l'autoriser à signer tout document afférent.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET



Bastien Coriton

Didier Boquet